

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 25-02 DU 3 AVRIL 2025

relative à l'élection du vice-président de la commission des milieux naturels

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu les articles L. 213-8 et D. 213-19-1 du code de l'environnement ;

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021 et modifié par délibération N° CB 21-08 du 20 mai 2021 et délibération N° CB 23-06 du 4 avril 2023 ;

Vu le dossier du comité de bassin du 3 avril 2025.

DÉLIBÈRE

Article unique :

Est élu vice-président de la commission des milieux naturels :

- Marc GRANIER

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du comité de bassin**



Nicolas JUILLET